A.S.A. DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY DE PROVENCE

Gestion administrative :
SICAS – Traverse du Cheval Blanc -
13210 SAINT REMY DE PROVENCE
Tél : 04 90 92 25 76
E-Mail : asa.vidangesduvigueirat@sicas.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Référence : DEL_2023/06

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

Nombre de titulaire	9
Nombre de Suppléant	5
Quorum 1ère Réunion ~~2ème Réunion~~	9
Nombre de présents et représentés	9

Nombre de votants	8
Suffrages exprimés	8
Pour	*8*
Contre	*0*
Abstention	*0*

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 18 heures 15, la Commission Administrative du Syndicat s'est réunie dans les locaux du SICAS à Saint Rémy de Provence sous la présidence de Monsieur Serge MISTRAL.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

La Commission Administrative du Syndicat, après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2022 et les Délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2022.

Considérant que Monsieur Serge MISTRAL, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de l'ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint Rémy,

Il est proposé d'approuver les résultats du compte administratif 2022 de l'ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint Rémy ainsi présenté :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		137 502,80 €		18 594,36 €
REALISATIONS	57 876,62 €	61 417,07 €	3 778,88 €	4 722,35 €
TOTAL	**57 876,62 €**	**198 919,87 €**	**3 778,88 €**	**23 316,71 €**
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022		**141 043,25 €**		**19 537,83 €**

Conformément à la loi, Monsieur MISTRAL Serge se retire de la séance,
Sous la présidence de Monsieur André MORETTI, la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1er : d'adopter le Compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Membre présent
André MORETTI

Le Président,
ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY
Gestion administrative :
SICAS - Traverse du Cheval Blanc - BP 93
13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
S. MISTRAL

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 14/04/2023
Date d'envoi au service de tutelle le 14/04/2023